

CARTE TURBO SELF ET RESERVATION

Une carte magnétique permettant l'accès au restaurant scolaire et à l'établissement sera remise le jour de la rentrée aux nouveaux élèves. Elle sera valable pour toute la scolarité au lycée DAUTET.

LA RESERVATION DU REPAS DE MIDI EST OBLIGATOIRE et il est possible de la faire à partir de 13 h30 la veille du repas et jusqu'à 10 h 15 le jour du repas :

- Sur une des cinq bornes du lycée (bât : A, D, E et N) avec la carte TurboSelf
- Par internet, depuis un compte TURBO SELF (préalablement créé sur le site du Lycée DAUTET, onglet restaurant)
- Avec l'application MYTURBOSELF pour smartphone, Android et IOS.



TOUT REPAS RESERVÉ MÊME NON CONSOMMÉ SERA FACTURÉ
(possibilité d'annuler la réservation jusqu'à 10 h 15 le jour du repas)



En cas d'oubli de la carte, un QR code peut être généré à partir de l'application MYTURBOSELF et il remplace la carte (uniquement pour le restaurant scolaire mais pas pour les accès). Il est également possible de sortir un ticket de remplacement au kiosk du lycée (borne bât A) avec un mot de passe créé lors de la première utilisation.

Toute carte perdue ou détériorée devra obligatoirement être remplacée au prix de 6 €.

REPAS A LA PRESTATION (Elèves demi-pensionnaires au ticket / Tarif du repas : 4.50€)

Il est nécessaire de créditer la carte TurboSelf :

- Avec la création d'un compte TURBO SELF sur internet en passant par le site du lycée DAUTET
- Avec l'installation de l'application MYTURBOSELF sur un téléphone portable
- Au KIOSK du lycée, par chèque (en indiquant au dos, le nom et prénom de l'élève) ou par carte bancaire



AUCUN DECOUVERT NE SERA AUTORISÉ

FACTURATION AU FORFAIT du 01/09/24 au 05/07/25 (Elèves internes, internes-externés et demi-pensionnaires au forfait 5 jours)



Inscription obligatoire via un formulaire disponible sur le site du lycée (onglet restaurant) à partir du 3 juin

- La facturation se fait au trimestre et les factures sont envoyées par mail dans le courant de chaque trimestre (sept-déc/janv-mars/avril-juil).
- Les frais sont calculés sur la base d'un forfait et sont indépendants des repas consommés ou non et des nuitées passées ou non à l'internat.
- Le montant du forfait est fixé par année civile et est indépendant de la date de fin des cours.
- Les motifs d'absence pouvant donner lieu à une remise d'ordre sont précisés dans le règlement du service de restauration et d'hébergement consultable sur le site du lycée (onglet restaurant)
- Le règlement peut être effectué :
 - par paiement sécurisé en ligne par carte bancaire via l'Espace Numérique de Travail (ENT).
 - par chèque bancaire à l'ordre du Lycée DAUTET (en indiquant au dos le nom et prénom de l'élève).
 - par prélèvement automatique sous réserve de validation de la demande

Tarifs et règlement
détaillé consultables
sur le site du lycée

